

2017_CT2_045

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger - LAFON Henri – LHEN Héléne – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à LHEN Héléne - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Olivier FREGEAC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_045-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Commerce et artisanat

■ Séance du 2 février 2017

05_6_01

■ Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations ayant pour but la promotion de l'activité artisanale et commerciale de proximité des communes situées sur le Territoire du Pays d'Aix.

Il est proposé d'examiner une demande de subvention pour un montant global de 2 600 euros, pour l'année 2017.

Dans le cadre de la politique de subventions mise en place depuis 2006 par la Communauté du Pays d'Aix pour favoriser l'activité commerciale et artisanale de proximité, des associations de commerces de proximité, pourvues de projets de dynamisation des centres-villes ou villages, présentent des demandes de subventions.

Les demandes ont été examinées au regard des critères adoptés par le Conseil communautaire du 15 décembre 2011 (délibération n°2011_A195).

Les subventions présentées tiennent compte de l'impact des actions sur le territoire mais aussi des enveloppes budgétaires disponibles.

Les actions destinées à promouvoir le dynamisme de l'activité commerciale et artisanale présentées dans le tableau ci-dessous, sont détaillées dans la fiche « associations » annexée au rapport, accompagnée du budget prévisionnel 2017 correspondant.

■ Pour la subvention au titre de trois actions :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_045-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs oui/non
260	« Apéro Jazz » 21 juin 2017	VIVRE ROUSSET (Rousset)	Renforcer les liens des commerçants et l'attraction de Rousset.	280 €	700 €	280 €	280 €	Non
261	« Petits -déjeuners thématiques » 1 fois par mois	VIVRE ROUSSET (Rousset)	Renforcer les liens des commerçants et l'attraction de Rousset.	200 €	450 €	200 €	200 €	Non
262	« Communication avec goodies » Novembre et décembre 2017	VIVRE ROUSSET (Rousset)	Renforcer les liens des commerçants et l'attraction de Rousset.	2 120 €	4 200 €	2 120 €	2 120 €	Non
	TOTAL	VIVRE ROUSSET (Rousset)		2 600 €	5 350 €	2 600 €	2 600 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission du Développement Économique, Emploi et Agriculture du 12 janvier 2017

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La demande de subvention de l'association des commerçants et artisans de Rousset.

Délibère

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_045-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant total de 2 600 € à 1 association réalisant 3 actions.

Article 2 :

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 3F/632/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_045-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DOSSIER N° 2017_00260, 261,262	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N° 113 338			
VIVRE ROUSSET			
PRÉSIDENT	Madame Laure CARBUCCIA		
SIÈGE	Espace Georges Fabre – Chemin de la Tuilerie 13 790 ROUSSET		
OBJET STATUTAIRE	L'association « Vivre Rousset » a pour objet de : – renforcer l'attraction de Rousset et sa fréquentation par des consommateurs potentiels. – valoriser et promouvoir les activités, produits ou services de ses membres et leurs entreprises. – créer une image de marque de la commune. – assurer la représentation de ses adhérents auprès des autorités et organismes locaux, régionaux et divers pour la défense de leurs intérêts communs.		
OBJET DE LA DEMANDE	« Vivre Rousset » propose trois actions : – « Apéro jazz » (21 juin 2017) : soirée spéciale « fête de la musique » dédiée aux habitants de la haute vallée de l'Arc. 20 participants, pour 100 personnes attendues. – « Communication avec goodies en novembre et décembre » : animation sur les deux mois, 20 participants, pour 1 000 personnes attendues sur les deux mois. – « Petits déjeuners thématiques » : 1 fois par mois, pour fédérer les 20 adhérents de l'association.		
DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE, FISAC	Pas de FISAC en cours.		
AUTRES PARTENAIRES	Pour 2017, l'association a un budget prévisionnel global de 5 650 € : Commune = 2 000 €		
DONNÉES FINANCIÈRES			
BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA MANIFESTATION	5 350 €	MONTANT DEMANDÉ	2 600 €
MONTANT PROPOSÉ	2 600 €	TAUX DE COUVERTURE 2017	40,00 %
SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	2 600 €	TAUX DE COUVERTURE 2016	40,00 %
OBSERVATIONS	Tous les critères sont respectés		
CRITÈRES D'ATTRIBUTION définis en Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 (délibération 2011-A195) (Cette grille de critères est une aide à la décision mais leur application n'est pas systématique. Pour l'attribution de la subvention, sera pris aussi en compte la qualité des animations ainsi que la dynamique de l'association. Les situations particulières doivent être débattues par la Commission compétente qui donne son avis en tenant compte éventuellement du nombre d'adhérents et/ou du nombre d'habitants de la commune.)			
Les associations doivent avoir un caractère commercial et/ou artisanal ; les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles			Oui

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170202-
 2017_CT2_045-DE
 Date de télétransmission :
 10/03/2017
 Date de réception préfecture :

Ces associations doivent représenter les commerces et artisans de pôles de proximité, ce qui exclut les zones commerciales périphériques	Oui
Le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être sur le Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix Marseille Provence.	Oui
La demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets mais une aide au démarrage de la structure est envisageable si elle est liée à un projet d'animation	Oui
Le projet faisant l'objet de la demande doit faire partie d'une stratégie de dynamisation pour le maintien du tissu commercial de proximité. Ainsi, seront subventionnées des animations structurantes. Les animations ponctuelles telles que les illuminations de Noël ne pourront entrer dans ce cadre	Oui
L'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre	Oui
L'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il lui est demandé de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine. À titre exceptionnel et pour une action ayant un caractère exceptionnel et ponctuel, une association a la possibilité de ré-solliciter la Métropole, qui se réserve le droit d'acceptation ou de refus de la subvention	Oui
Le montant de la subvention demandé ne pourra excéder 40 % du budget prévisionnel des actions sauf s'il s'agit de la création d'une association de commerçants auquel cas le montant pourra atteindre 50 % du budget global la première année.	Oui
La demande de subvention devra être accompagnée de l'avis du maire de la Commune du siège de l'association ou de son représentant.	Oui
Les animations subventionnées doivent intervenir dans des zones de commerces de proximité et non des zones de centres commerciaux.	Oui
Le montant des subventions sera plafonné en fonction du nombre d'habitants de la commune concernée : a. 3 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants b. 5 000 € pour les communes comprises entre 3 000 et 9 000 habitants c. 8 000 € pour les communes comprises entre 9 000 et 15 000 habitants d. 12 000 € pour les communes entre 15 000 et 50 000 habitants e. 15 000 € pour les communes de plus de 50 000 habitants.	Oui

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	21/06/2017
Lieu(x) de réalisation	Centre du Village
Contenus et objectifs de l'action	Apero Jazz
Public(s) ciblé(s)	Population haute vallée de l'Arc
Nombre de participants / exposants	20
Nombre de spectateurs / visiteurs	100
Durée de l'action	1 Soirée
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services	400	Autres produits	
Matières et fournitures	300	Cotisations	100
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	
Entretien		Département (s)	
Assurances		Commune (s) ... ROUSSET	320
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	280
Honoraires		Territoire Marseille Provence	
Publicité		Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaire brut		Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel			
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
			
TOTAL CHARGES :	700	TOTAL PRODUITS :	700

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 280...€ représente 40... %
 du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... ROUSSET... Cachet de l'Association :
 Le 29/09/2016

VIVRE ROUSSET
ESPACE FADRE
AV DE LA TUILLIERE
13740 ROUSSET
019 740 485 00011

9

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20170202-
 2017_CT2_045-DE
 Date de télétransmission :
 10/03/2017
 Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée****1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année****Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association***** Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.**

Date de mise en œuvre prévue	1 fois par mois
Lieu(x) de réalisation	chez les Adhérents
Contenus et objectifs de l'action	Petits déjeuners thématiques
Public(s) ciblé(s)	Adhérents
Nombre de participants / exposants	1
Nombre de spectateurs / visiteurs	20
Durée de l'action	1 fois / mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année****DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats		Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	100
Services extérieurs		Subventions demandées :	
Locations		Etat (à détailler)	
Entretien		Région (s)	
Assurances		Département (s)	
		Commune (s) ROUSSET	150
Autres Services extérieurs		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Honoraires		Territoire du Pays d'Aix	200
Publicité		Territoire Marseille Provence	
Déplacements, missions	450	Territoire du Pays Salonais	
		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
Charges de personnel		Territoire Istres Ouest Provence	
Salaires bruts		Territoire Pays de Martigues	
Autres charges de personnel		Organismes sociaux (à détailler)	
Autres frais généraux		Fonds Européens	
		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
TOTAL CHARGES :	450	TOTAL PRODUITS :	450

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 200...€ représente 44... %
du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Rousset Cachet de l'Association :
Le 29.1.09.2016

VIVRE ROUSSET
ESPACE FABRE
AV DE LA TUILIERE
13780 ROUSSET
019 740 486 00011

9

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_045-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Nov - déc 2017
Lieu(x) de réalisation	
Contenus et objectifs de l'action	Communication / Goodies
Public(s) ciblé(s)	Population haute vallée de l'Arc
Nombre de participants / exposants	20
Nombre de spectateurs / visiteurs	1000
Durée de l'action	2 mois
Entrées payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'entrée : €)
Inscriptions payantes	oui ☐ non ☒ (montant de l'inscription : €)

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017
Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres	
Achats	4200	Vente	
Prestations de services		Autres produits	
Matières et fournitures		Cotisations	550
		Subventions demandées :	
Services extérieurs		Etat (à détailler)	
Locations		Région (s)	
Entretien		Département (s)	
Assurances		Commune (s) ROUSSET	1530
		Métropole Aix Marseille Provence (Total)	
Autres Services extérieurs		Territoire du Pays d'Aix	2120
Honoraires		Territoire Marseille Provence	
Publicité		Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
Charges de personnel		Territoire Pays de Martigues	
Salaires bruts		Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel			
		Fonds Européens	
Autres frais généraux		Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
			
TOTAL CHARGES :	4200	TOTAL PRODUITS :	4200

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
Total des contributions volontaires	Total des contributions volontaires

Obligatoire : La subvention demandée à la METROPOLE de 2120 € représente 50 %
du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à... ROUSSET Cachet de l'Association :
Le 29/09/2016

VIVRE ROUSSET
ESPACE FAIRE
AV DE LA TOULIERE
13780 ROUSSET
019 740 485 00011

9

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_045-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :

OBJET : Développement économique et emploi - Commerce et artisanat - Attribution de subventions aux associations de commerçants et d'artisans de proximité

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **02 MARS 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170202-
2017_CT2_045-DE
Date de télétransmission :
10/03/2017
Date de réception préfecture :